

Motions sur le thème du Congrès présentées à l'Assemblée générale du 17 mai 1976

COMMISSION N° 1 : INFORMATION DOCUMENTAIRE

L'A.B.F. demande instamment que soit créé d'urgence un réseau national automatisé de catalogue collectif.

Ce réseau doit inclure des bibliothèques de toute structure et de toute vocation. Il doit comprendre les fonctions de catalogage en coopération de localisation et de demande de communications.

Dans l'impossibilité d'attribuer des terminaux à toutes les bibliothèques et à tous les centres de documentation, il est nécessaire de prévoir des échelons locaux et/ou régionaux dotés de terminaux permettant la collecte et le traitement des informations en provenance des organismes non pourvus de cet équipement.

Ce catalogue collectif national doit contenir tous les documents, à l'exclusion des articles de périodiques déjà pris en charge par les Centrales documentaires. Dans cette première étape, il doit couvrir les acquisitions courantes et, dès que possible, intégrer les collections précédemment acquises.

L'A.B.F. insiste sur l'urgence de la généralisation des numéros normalisés du livre et des publications en série (ISBN - ISSN) conditions *sine qua non* de la réalisation rapide et économique du Catalogue collectif national.

Elle insiste aussi sur la nécessité d'une normalisation réelle et complète des données catalographiques.

Ces objectifs ne peuvent être atteints que par étapes successives :

- poursuite de l'expérience pilote CAPAR ;
- renforcement des équipes de l'IPPEC et du CCOE permettant des mises à jour plus fréquentes de l'IPPEC et une intercalation plus rapide des fiches du CCOE ;
- puis intégration de ces catalogues dans le réseau automatisé.

Les catalogues collectifs que susciteraient des initiatives locales doivent impérativement être compatibles avec le catalogue collectif national.

Pour que le CANAC atteigne sa pleine efficacité, les conditions suivantes sont indispensables :

- accélération de la parution de la partie officielle de la *Bibliographie de la France*,
- amélioration des possibilités de repérage des notices par des index cumulatifs plus fréquents en attendant la généralisation de l'ISBN,
- introduction d'une indexation par vedettes-matières et par indice de classification.

COMMISSION N° 2 : COMMUNICATION DES DOCUMENTS

Ayant obtenu au cours des débats des précisions sur les objectifs modérés du Centre national de prêt (C.N.P.), l'A.B.F. a enregistré un rapprochement des opinions en présence. Le C.N.P. doit avant tout se préoccuper de satisfaire les besoins des bibliothèques françaises. C'est en effet un élément nouveau, non pas supplémentaire, mais complémentaire qui est mis en place, assurant une rapidité d'exécution qui justifiera l'extension progressive de ses missions. Ses premiers efforts doivent porter sur les domaines négligés ou insuffisamment couverts par les collections existantes.

L'A.B.F. :

— demande qu'une commission où chaque catégorie de bibliothèques d'étude sera représentée, détermine avec le C.N.P., les domaines où celui-ci doit constituer un fonds documentaire international, à commencer par les périodiques médicaux.

— demande que soit étudiée avec l'Enseignement supérieur, la préparation des programmes des agrégations de lettres pour assurer que les livres inscrits seront accessibles à tous les candidats.

— rappelle les conclusions du Congrès de 1970 sur le prêt inter-bibliothèques, insistant sur la nécessité de la vérification bibliographique au départ — avec l'aide du lecteur demandeur — figurant sur le bulletin de demande. L'avis d'envoi des ouvrages est un moyen de contrôle de l'acheminement qu'il faut maintenir.

— en ce qui concerne la participation au prêt, d'une part, il importe d'obtenir que toutes les Bibliothèques en ayant bénéficié depuis 30 ans, acceptent de prêter à une autre bibliothèque les ouvrages provenant du dépôt légal d'imprimeur ; d'autre part, l'A.B.F. souhaite que toutes les bibliothèques des campus universitaires, objets d'un recensement récent qu'il importe de compléter, acceptent de participer au prêt inter-bibliothèques lorsque les catalogues collectifs d'université, en cours de réalisation dans les bibliothèques universitaires, en signalent l'opportunité.

ECHANGE D'EXPOSITION

L'A.B.F. :

— souhaite que le futur C.N.P. essaie de jouer un rôle de coordination dans le domaine de la circulation du matériel d'animation.

— décide la création d'une commission d'échanges de matériaux pour l'animation dont la vocation serait :

- 1) de collecter l'information,
- 2) de la diffuser.

Les renseignements recueillis feraient l'objet de fiches techniques précises qui seraient publiées dans les *Notes d'informations* de l'A.B.F., le *Bulletin* et divers périodiques professionnels (*B.B.F.*, *Bibliographie de la France-Biblio*, le *Bulletin du livre*). Un cumulatif annuel devrait être envisagé.

— demande que certains de ses membres appartenant à d'autres sections que celle de la lecture publique viennent rejoindre cette commission.

— désire que ne soit pas négligé le rôle, d'ores et déjà important et qui ne peut que s'amplifier dans l'avenir, que joue le non-livre et particulièrement l'audiovisuel dans les bibliothèques et s'engage à organiser, dans un avenir assez proche, une journée d'étude consacrée aux nouveaux médias. Certains points du pré-rapport n'ayant pu, faute de temps être examinés au cours du Congrès (problèmes posés par les réalisations d'expositions, par exemple) devraient être abordés dans le cadre de cette journée d'étude.

— souhaite que la commission d'échanges travaille en étroite liaison avec la nouvelle commission de l'audiovisuel que vient de créer la section de la lecture publique.

— insiste pour que les bibliothécaires appartenant au secteur public s'efforcent d'obtenir de leur municipalité ou de leur administration l'inscription d'un budget particulier d'animation dans leurs plans comptables.

COMMISSION N° 3 : COORDINATION DES ACQUISITIONS

L'A.B.F. demande que soit entreprise une planification nationale des acquisitions, et que soit constituée une commission nationale sous sa responsabilité.

Cette planification, qui ne peut être autoritaire, devrait donner la priorité à la presse française, et aux périodiques étrangers. Elle sera facilitée par le Catalogue collectif national automatisé.

COMMISSION 4 : NORMALISATION ET PLANIFICATION

L'A.B.F., constatant que la collecte des statistiques des bibliothèques publiques et privées présente de nombreuses lacunes qui retardent l'élaboration de normes et d'une réelle planification :

— souhaite que dans le cadre des nouvelles structures administratives une commission des méthodes soit mise en place par l'ensemble des bibliothèques.

— rappelle que la gestion des bibliothèques ne peut se faire que dans un système cohérent qui permette de tenir compte de la complémentarité des différents établissements.

— exige que des moyens en matériel et en personnel soient dégagés pour la publication des études du groupe de travail sur les bibliothèques municipales, études indispensables à l'ensemble de la profession.

— demande que les différentes formations de bibliothécaires intègrent à leur enseignement des cours de méthodes statistiques, de programmation et d'analyse des fonctions des bâtiments et de normalisation.

— l'A.B.F. continuera de soutenir les expériences de coordination menées à l'initiative des bibliothécaires à l'échelon régional, départemental et local dans les domaines de l'animation et de la publicité.

— l'A.B.F. s'engage à intervenir auprès des responsables des collectivités chargés de la normalisation et de la planification des bibliothèques. Elle entend cependant jouer un rôle actif d'incitation et de réflexion et elle souhaite participer à l'élaboration d'une loi-programme ou d'un plan de répartition et de coordination des bibliothèques.